DECISION N° 20230914_P_094 DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4.

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention avec Clémence LE GALL pour la mise en place et l'animation de quatre séances d'art thérapie auprès des professionnels accueillis au Relais Petite Enfance « La Semène des Bambins ».

Le Président,

N° 20230914_P_094

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

Clémence LE GALL 34 rue du professeur Calmette 42700 FIRMINY

Pour 4 interventions du mois d'octobre au mois de décembre 2023 au sein du Relais Petite Enfance La Semène des Bambins d'Aurec sur Loire et celui de Saint Didier en Velay, à raison de 2 interventions par relais en faveur des professionnels accueillis au relais.

Dates et lieux :

 D'Octobre à Décembre 2023 au sein de 2 communes du territoire.

Montant: 350€ TTC

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture Ou sous-préfecture Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 14 septembre 2023

AR Prefecture

043-244301131-20230914-20230914_P_094-AU Reçu le 26/09/2023

Frédéric

Le Préside